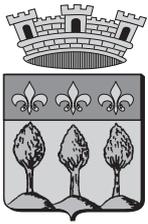


Les Échos

Novembre 2009



Lauranais

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉDITO

Les réactions au projet de réforme des collectivités territoriales se succèdent. Ce projet, officiellement destiné à rationaliser ce que l'on nomme le « millefeuilles » administratif, devrait changer en profondeur le paysage territorial de notre pays.

A l'heure actuelle nous avons la commune, la communauté de communes, celles-ci resteraient en place, même si quelques changements sont prévus au niveau du scrutin, puis le département et la région. Quatre strates avec chacune un rôle différent, les communes gèrent la proximité, les départements la solidarité, la région le développement, les projets structurants, en un mot, la région prépare l'avenir.

Aujourd'hui le chef de l'Etat nous explique que tout cela est bien complexe et que le coût induit est trop élevé, qu'il faut limiter le gaspillage en réduisant le nombre d'élus. Parmi ses propositions : des conseillers territoriaux remplaceraient les conseillers régionaux et généraux sur des circonscriptions à définir. Ceci impliquerait la disparition de 3000 postes d'élus mais les économies recherchées par cette suppression ne semblent vraiment pas être à la hauteur de l'enjeu. D'autant plus que de nouvelles collectivités seraient créées et donc de nouveaux élus mis en place, dans les « métropoles » qui concernent des ensembles supérieurs à 500 000 habitants. Dorénavant les préfets seraient chargés de l'élaboration de schémas départementaux et de la coopération intercommunale.

Vouloir éviter la gabegie est une noble et nécessaire ambition mais comment ne pas voir là une entreprise électorale, une façon pour l'État de reprendre la main sur toutes ces structures intermédiaires, qui peuvent être des contre-pouvoirs efficaces (sauvegarde des services publics, préservation de l'équité territoriale etc.). Le jacobinisme centralisateur remettrait-il le nez à la fenêtre ?

L'autre projet de texte, qui fait l'actualité, concerne la suppression, déjà annoncée, de la Taxe professionnelle. Les modalités sont encore discutées à l'assemblée, mais l'intention affichée est de moins faire payer les entreprises. Cette baisse, quoiqu'on en dise, impactera directement les finances des intercommunalités qui la perçoivent.

Les élus locaux restent très vigilants en ce qui concerne les ressources des collectivités locales. Il ne s'agit pas d'alimenter une querelle corporatiste, mais de veiller à ce que nous ayons toujours les moyens de soutenir les initiatives et la vie locale sans avoir à demander toujours plus à nos contribuables déjà fort sollicités.

Jean Loubat

PHOTOVOLTAÏQUE

Conformément au souhait de l'Etat, c'est dans une démarche intercommunautaire que les Communautés de communes du Haut Minervois, Piémont d'Alaric et Haut Cabardès, mènent la réflexion portant sur de possibles implantations sur nos territoires de zones de développement éolien (ZDE) et de zones de développement photovoltaïque au sol (ZDPS).

Le cabinet chargé de réaliser une étude et de leur faire des propositions a rendu son travail. Notre commune n'est concernée que par le photovoltaïque.

Parmi les zones retenues, le Conseil municipal va avoir à se prononcer sur le choix d'un site. La zone sélectionnée doit au moins couvrir une surface de 30 à 40 hectares, si possible d'un seul tenant pour éviter le mitage. Elle devra répondre à des conditions précises (faible enjeu agricole, pas de co-visibilité gênante, accessibilité, facilité de raccordement au réseau...). La proposition devra ensuite être validée par le Pôle Energie 11, puis par les services de l'Etat.

Des réunions publiques d'information seront organisées au niveau des intercommunalités. Pour la Communauté de communes du Haut minervois, le 3 novembre à 18h au foyer de Peyriac Minervois.

LA POSTE

La direction de la Poste nous indique que, pour l'instant, elle n'envisage pas de réduire les heures hebdomadaires d'ouverture de notre bureau. Toutefois, elle constate une désaffection le samedi matin, les lauranais fréquenteraient d'autres bureaux à l'occasion de leurs déplacements.

Ne favorisons pas par notre comportement la fermeture définitive de ce créneau. Soyons tous conscients des enjeux.

FINANCES

La situation à ce jour est conforme aux prévisions budgétaires.

En section de fonctionnement, grâce au suivi régulier mis en place, le taux de consommation des crédits correspond bien au nombre de mois écoulés.

En section d'investissement, de nombreux programmes sont terminés : Acquisition de matériels et de mobilier, achat podium, aspirateur de rue... pour 42 000 €. Tranche de travaux au groupe scolaire pour 26 000 €. Travaux de voirie par le SIC pour 123 000 €. Aménagement urbains pour 14 000 €

D'autres travaux sont en cours d'exécution : Le foyer (investissement total : 44 500 €) L'église (63 000 €). Travaux d'amélioration dans la lutte contre les inondations (5 000 €) Cette liste n'est pas exhaustive, l'ensemble des programmes sera évoqué lors de la présentation du compte administration 2009.

La situation de trésorerie est bonne. Notre compte présente au 15 octobre un solde positif de 241 387.09 €.

ENTRE VUES AUDOISES

propose mercredi 4 novembre 2009 de 10h à 12h place du Ravelin à Laure Minervois une sensibilisation au handicap visuel :

information / ateliers / locomotion / documentation

DON DU SANG

Ces dernières années, compte tenu de la faible participation de la population, les collectes de sang ont été supprimées à Laure. Toutefois, les personnes intéressées, sont informées qu'elles peuvent effectuer un don lors des collectes organisées sur la commune d'Aigues-Vives. Renseignements en mairie.

RÉCEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS

Le maire et le conseil municipal invitent les nouveaux habitants de la commune, le vendredi 6 novembre prochain, à 18 h 30 au foyer municipal. Il est rappelé que, lorsque l'on s'installe dans une commune, il est souhaitable d'en informer la mairie.

PERSONNEL TECHNIQUE

Devant l'importance des chantiers à entreprendre, il a été décidé de prolonger le contrat de M. Hervé Méro d'un mois supplémentaire.

EAUX ET ASSAINISSEMENT

Deux dossiers ont été déposés au Conseil général afin d'obtenir des aides financières: il s'agit du schéma d'AEP et de la première tranche d'assainissement. Le premier dossier a été subventionné, nous espérons que le second le sera en 2010.

Dans l'optique d'un développement du village estimé à 1500 habitants intra-muros dans les 15 ans à venir, la station d'épuration doit être soit entièrement reconstruite, soit remise à niveau.

TLE ET RACCORDEMENT À L'ÉGOUT

Deux taxes à acquitter lors de toute nouvelle construction. Il s'agit de la Taxe Locale d'Équipement (proportionnelle à la surface construite) et de la taxe à acquitter pour être relié au réseau d'assainissement (forfaitaire).

ÉLECTRIFICATION RURALE

Certaines zones, en particulier rurales, sont encore sous alimentées en énergie. Une étude sera donc diligentée afin de connaître les besoins réels de chacun et de pouvoir ainsi planifier le renforcement de certains secteurs.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Une convention est à l'étude afin de louer un terrain à l'opérateur SFR au lieu dit les Bentoulades pour y implanter une antenne de téléphonie mobile. Si nous entendons favoriser la mise en œuvre de ce service, devenu pratiquement indispensable, nous avons le souci de ne pas altérer la santé de la population vis à vis du rayonnement émis par ces antennes ; c'est pourquoi, une distance de 200 mètres par rapport aux premières habitations a été exigée.

L'ÉGLISE

L'étude préalable nécessaire avant la réhabilitation de l'édifice a été confiée au cabinet

Masseron, architecte habilité par les Monuments de France.

Les dégâts occasionnés par la tempête Klaus sur la toiture ont été évalués à 24 000 € par l'assurance. Les travaux vont être engagés.

LA TUILERIE

Un entrepreneur, propriétaire d'un terrain à la Tuilerie sur la commune de Villeneuve, a le projet d'installer un dépôt de graviers provenant de la carrière de marbre de Villersambert. Pour accéder à sa parcelle, il a utilisé une partie d'un terrain communal face à la Tuilerie qui appartient à la commune. Nous l'avons rencontré et nous lui avons proposé un droit de passage subordonné à l'existence effective de son activité. Nous attendons sa réponse.

VANDALISME

Le dojo a été vandalisé cet été. Une enquête est en cours suite au double dépôt de plainte de la commune et du Judo-Club. Les travaux de remise en état ont commencé.

LAC

Préoccupation générale concernant les algues qui flottent à la surface : plusieurs solutions sont à l'étude afin d'allier efficacité et moindre coût.

BÂTI-PÔLE

Cette association d'insertion se propose d'effectuer gratuitement divers travaux de restauration sur la commune. Un contrat doit être passé pour chaque chantier qui réunit une dizaine de personnes sous la direction de responsables. La municipalité doit prendre en charge les repas et les frais de déplacements. Plusieurs chantiers ont été proposés et nous sommes en attente d'une réponse de l'organisme..

IMPÔTS LOCAUX

Une réunion de la commission communale des impôts locaux destinée à actualiser les bases d'imposition dans un souci d'équité, s'est tenue le 13 octobre à 14 heures en présence d'un représentant des Services fiscaux.

AVENUE DE LA MONTAGNE NOIRE

Il a été envisagé de faire installer une glissière de protection en bois le long de la route, au-dessus de l'aire de pique-nique du lac. Un courrier sera fait au conseil général qui gère ce genre d'aménagement.

ONF

La commune a signé une convention avec l'ONF pour la gestion de notre forêt. La dernière coupe de bois, sur la parcelle n° 20, concernait 3 ha de chênes verts. La vente de cette coupe nous a rapporté 2 000 € mais n'a pas donné satisfaction. Nous sommes en désaccord sur 2 points : la façon dont la coupe a été exécutée et le nombre de m³ enlevés. Ces diver-

PATRIMOINE LAURANAIS

L'association du Patrimoine Lauranais et les amis du patrimoine invitent toutes les personnes intéressées par la fête de l'Épiphanie qui se déroulera dimanche 3 janvier 2010, à participer à la réunion de préparation qui aura lieu lundi 2 novembre à 18 h à la Maison des Associations.

ANCIENS COMBATTANTS

L'Association des anciens combattants et prisonniers de guerre, nous rappelle la date du 11 novembre, et invite les citoyens participer massivement à la cérémonie du souvenir qui se déroulera au monument aux morts à 12 h.

LE TROPHÉE DES CHAMPIONS

C'est le tour de la commune de Laure d'organiser ce trophée de nos champions sportifs. Cette manifestation se déroulera le 27 novembre au foyer. Les élus et la population sont conviés à venir encourager nos sportifs.

gences ont été signalées à l'ONF.

Il a été décidé pour l'avenir de créer une commission, présidée par Geneviève Fournil, chargée de suivre la bonne exécution de la convention.

LIMITEUR ACCOUSTIQUE

Pour respecter la tranquillité des riverains, il est prévu d'installer ce matériel au foyer pour un montant de 5022 €. Le principe est de limiter le bruit émis par la sonorisation à 95 décibels.

VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES LOCAUX

Une AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) est née en début d'année sur le village et fonctionne très bien. Le concept est de favoriser les circuits courts. L'agricultrice concernée, propose d'ouvrir aux non adhérents, la vente de fruits produits dans l'étang de Marseillette, tous les mardi à 18 h devant le foyer.

FÊTE DU VIN PRIMEUR

Toujours beaucoup de monde à la cave coopérative le samedi 17 octobre, pour la présentation du vin primeur : dégustation conviviale et en musique, suivie d'un repas au foyer, toujours en musique. Un grand bravo aux organisateurs.

UN FRUIT POUR LA RÉCRÉ

Devant le succès remporté par cette opération l'année précédente, la municipalité a décidé de reconduire l'expérience : proposer un fruit à tous les élèves, à la récréation du matin, une fois par semaine.